

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 14 Mars 2005 portant création du Diplôme Interuniversitaire PRISE EN CHARGE DES PATIENTS EN REANIMATION NEPHROLOGIQUE modifié par les arrêtés du 22 mai 2006 et du 27 mai 2013,
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 14 décembre 2021 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2021-2022, un jury d'examen pour le Diplôme Interuniversitaire PRISE EN CHARGE DES PATIENTS EN REANIMATION NEPHROLOGIQUE.

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur RONDEAU Eric (PU-PH) ou son représentant.

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur MESNARD Laurent (PU-PH)

Docteur RAFAT Cédric (PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris, le 25 mai 2022

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU